

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention relative  
à l'Organisation de Coopération et de Dévelop-  
pement économiques.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification le projet de  
loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la  
teneur suit :*

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention du  
14 décembre 1960 concernant la création de l'Orga-  
nisation de Coopération et de Développement éco-

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 1110, 1178, 1190 et In-8° 255.

Sénat : 235 et annexe, 261 et 260 (1960-1961).

nomiques et des Protocoles 1 et 2 qui y sont annexés ainsi que du Protocole relatif à la revision de la Convention de Coopération économique européenne du 16 avril 1948.

Le texte de ces documents est annexé à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 juin 1961.

*Le Président,*

*Signé : Gaston MONNERVILLE.*

---

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 235, Sénat (1960-1961).